

# CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JANVIER 2022

## COMPTE-RENDU

**Présents** : Sébastien Arnould, Nicole Bouillet, Nicole Buguet, Nicolas Calland, Jérémie Catteau, Marie-Claude Durafour, Corinne Linda, Maria Mossu, Gérard Mouillard, Sylvain Polturat, Denis Ridez,

**Absents Excusés** : Christine Rome

**Absents** : Bertrand Mougin, Anne-Marie Pellerin

### I – Centre de gestion

La communauté d'agglomération du Grand Dole sollicite sa désaffiliation du Centre de Gestion du Jura à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, étant donné que les effectifs de la collectivité dépasseront le seuil d'affiliation à titre obligatoire au Centre de Gestion.

La Commune de Voiteur doit donner son avis, sachant que le taux de cotisation sera inchangé et les missions du centre de gestion continueront à être assurées.

**Oui à l'unanimité**

### II – Adhésion à un groupement d'achat énergie

Un nouveau groupement d'achat d'électricité est proposé au 1<sup>er</sup> Janvier 2023, le précédent contrat s'arrêtant au 31 12 2022. La commune doit délibérer pour savoir si elle souhaite continuer à adhérer au groupement d'achat. Cette adhésion permet de réaliser des économies.

**Oui à l'unanimité**

### III – Diagnostic assainissement

Le dernier diagnostic du réseau d'assainissement remonte à 2011. La réglementation (décret du 21 Juillet 2015) prévoit un diagnostic obligatoire tous les 10 ans. Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Domblans sera coordonnateur de la négociation de ce diagnostic pour ses communes membres. Le coût global pour Voiteur serait de **30 170 euros**. Le budget du SIARD prendrait en charge la partie commune. Des demandes de subvention seront déposées et devraient diminuer le coût de moitié pour les membres du SIARD. Ce diagnostic se fait en plusieurs phases ; il va permettre de mettre à jour l'origine du déversement d'eaux claires dans la station d'épuration, qui entrave son bon fonctionnement. Le SIARD paiera la totalité de la somme et les communes concernées lui reverseront leur quote-part.

Question : la commune est-elle d'accord pour faire ce diagnostic ?

**OUI à l'unanimité**

### DIVERS

- **Plan Communal de Sauvegarde** : Le plan communal de sauvegarde est terminé. Le maire devra prendre un arrêté pour le valider. Il sera ensuite mis à jour au fur et à mesure des modifications dans la commune. Il prévoit toutes les mesures à mettre en place en cas de risques (inondation, sécheresse, pandémie...). Ce document sera consultable.
- **Travaux des commissions pour 2022** : Mme Catteau, Déléguée Départementale de l'Education Nationale, a rendu son rapport quadriennal de la visite de l'école publique de Voiteur. Mme Le Maire propose à la commission « affaires scolaires » de se réunir pour examiner ce rapport et ses conclusions.
- **Plan Local d'Urbanisme** : Mme Blanco de SOLIHA a envoyé les documents à l'Architecte des Bâtiments de France et aux services de l'Etat. Mme Le Maire propose au conseil municipal un rendez-vous de relecture de ces documents. Date prévue : 17 Janvier 2022 à 18h30
- **Commission Fêtes et Cérémonies et Communication** : Elle se réunira après le 15 février, les associations ayant jusqu'au 14 février pour déposer les dossiers de demande de subvention.
- **Marche citoyenne** : Une réunion est organisée avec les élèves BTS du Lycée de Montmorot, à l'initiative du projet, le 12 Janvier, à 18h00. La marche aura lieu le 19 Février à partir de 13h00.
- **Projets paysagers** : Les commissions Urbanisme et Environnement organiseront une réunion commune pour discuter du projet de verger et du projet paysager devant la zone d'activité à l'entrée de la commune.
- **Problématique des ordures au champ de foire** : des sacs poubelle d'ordures ménagères sont régulièrement déposés à côté des conteneurs du champ de foire, en dépôt sauvage.
- **Hydrocurage** : Suite aux inondations du mois de Juillet, un hydrocurage a été réalisé dans le lotissement des Cépages ; environ 10 m<sup>3</sup> de gravats ont été évacués. La problématique proviendrait du ravinement de chemins.

